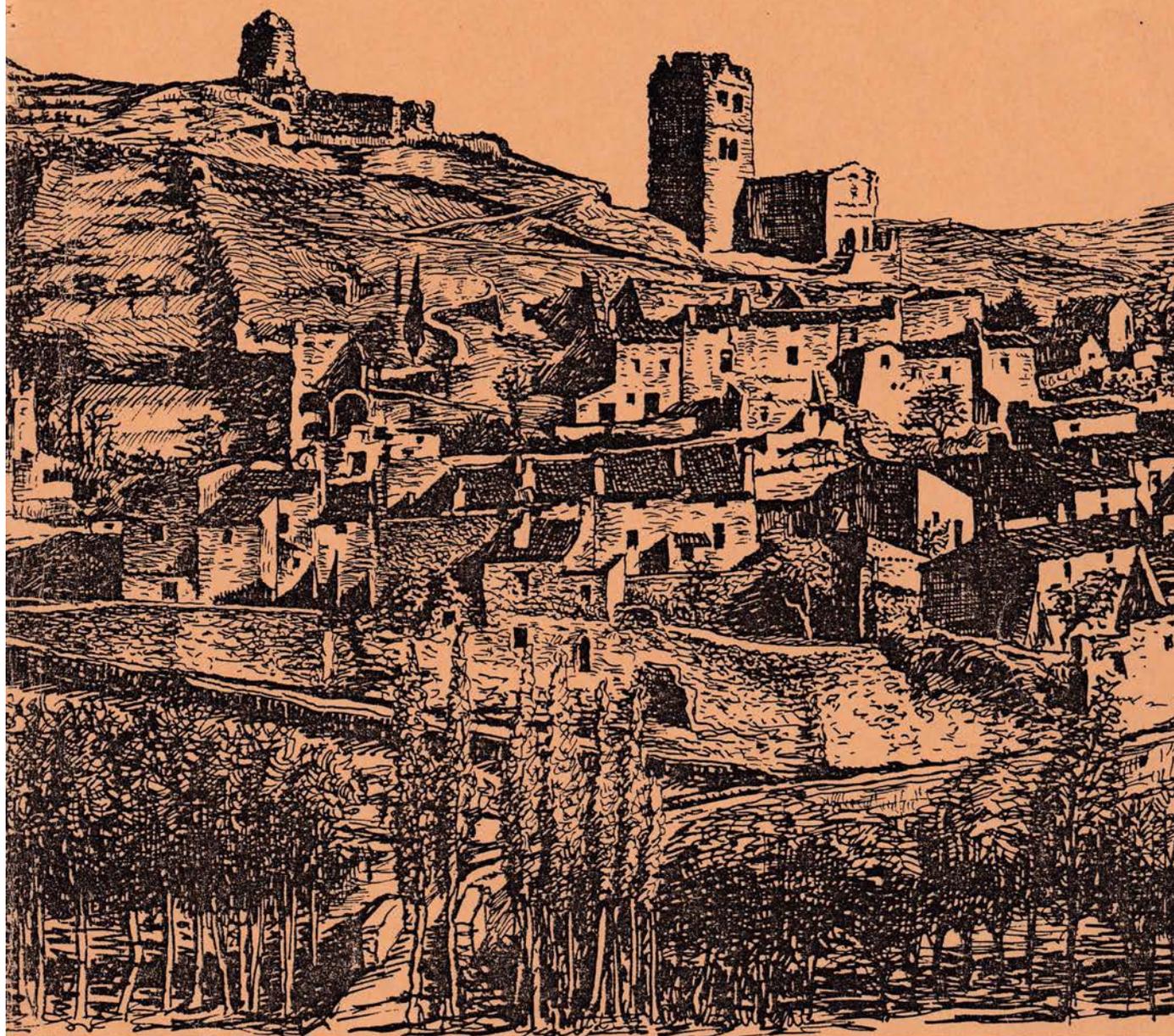


Association des Amis du Vieux Village de Marsanne



le Vieux Village en 1901
d'après M. Yvon Soyer

Bulletin de liaison N°5

année 1984

Chers Amis

Comme chaque année, nous vous faisons parvenir nos amitiés par l'intermédiaire de notre bulletin qui, nous l'espérons, vous fera passer un agréable moment.

Notre village a pris un aspect hivernal, très calme, un peu triste cette année depuis que la frêle silhouette de notre Delphin Cassaz ne se profile plus dans ces ruelles.

Nous avons souhaité vous présenter un bulletin plus copieux que les années précédentes faisant un large écho aux activités culturelles de notre Association qui, cette année, ont connu un indiscutable succès. Nous espérons bien continuer dans cette voie.

Grâce à notre ami, Pierre-Etienne FLEAU, photographe de talent, nous vous proposons un divertissement : toutes les illustrations représentent des pierres taillées remarquables de notre vieux village. A vous de les reconnaître et de les situer. Cela peut faire l'objet d'une agréable promenade aux beaux jours.

Cette année, en collaboration avec la Municipalité, nous avons l'intention de faire porter notre effort sur la réfection de certains chemins dont l'état s'est fortement dégradé à la suite de violents orages.

Notez tout de suite les deux premiers rendez-vous de l'année :

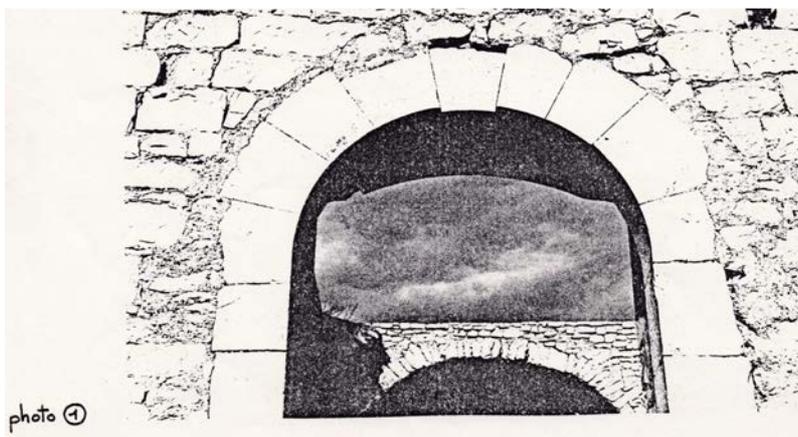
- La journée de travail en commun dont la date sera fixée en fonction de la présence du plus grand nombre des habitants.
- Le traditionnel Cross du Printemps le Lundi de Pâques.
- Les concerts de l'été.

Nous remercions encore les auteurs des articles de ce bulletin qui chaque année ont la gentillesse de nous faire profiter de leur savoir.

En espérant avoir bientôt le plaisir de vous revoir, recevez nos amicales salutations.

La présidente, Nicole KLAWITTER

Le secrétaire, Antoine ARNAUD



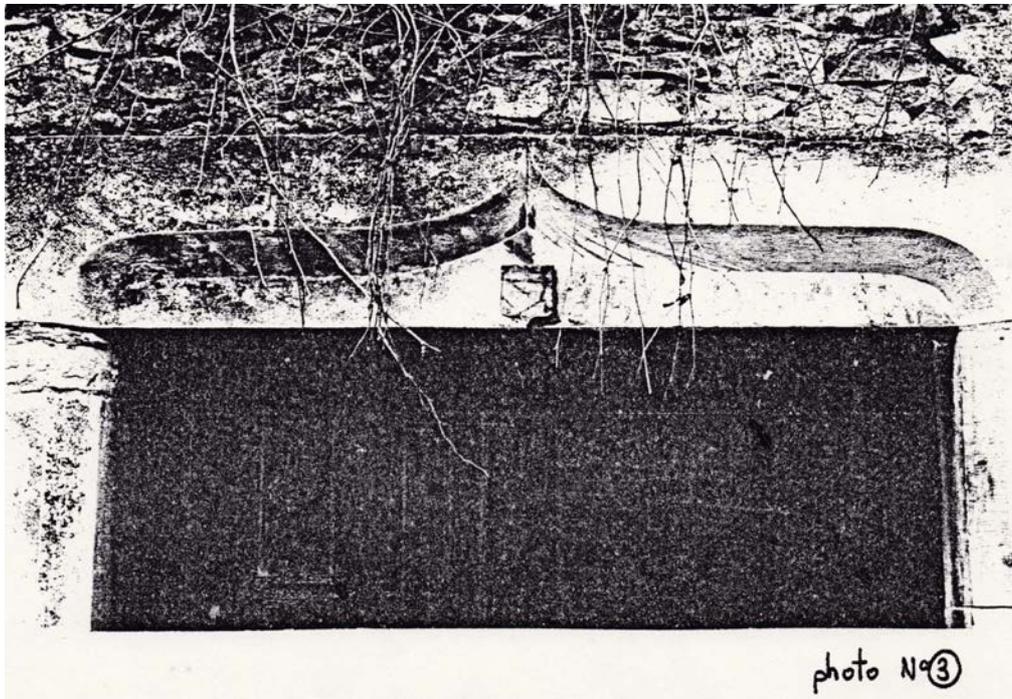
Savez-vous...

Que, selon une tradition déjà ancienne, les troubles qui accompagnèrent le déclin de l'Empire romain d'Occident auraient entraîné l'établissement d'un camp romain au pied de la colline des Ayes, là où sourdait une fontaine qui aurait été dénommée "fons Juliana" en l'honneur de l'empereur alors régnant, Julien l'apostat.

A l'appui de cette tradition : c'est le nom sous lequel fut enregistré par la cour des Aides de Grenoble la maison forte (aujourd'hui Fontjuliane) que Pierre de Marsanne, fils d'Hugues, seigneur de Saint-Genis, fit construire près de Sauzet parce que, y est-il dit, "tel avait été le nom de la paroisse de Marsanne à l'époque du camp romain de Julien l'apostat".

Savez-vous...

Que lorsque cette fontaine, encore appelée "fontaine des Romains" en 1811, fut réaménagée et surmontée d'un obélisque en l'honneur du roi de Rome qui lui donna son nom, on y découvrit un denier d'argent d'Attalus Priscus, empereur éphémère du début du 5^e siècle, denier qui se trouve aujourd'hui au Cabinet des Médailles de Paris.

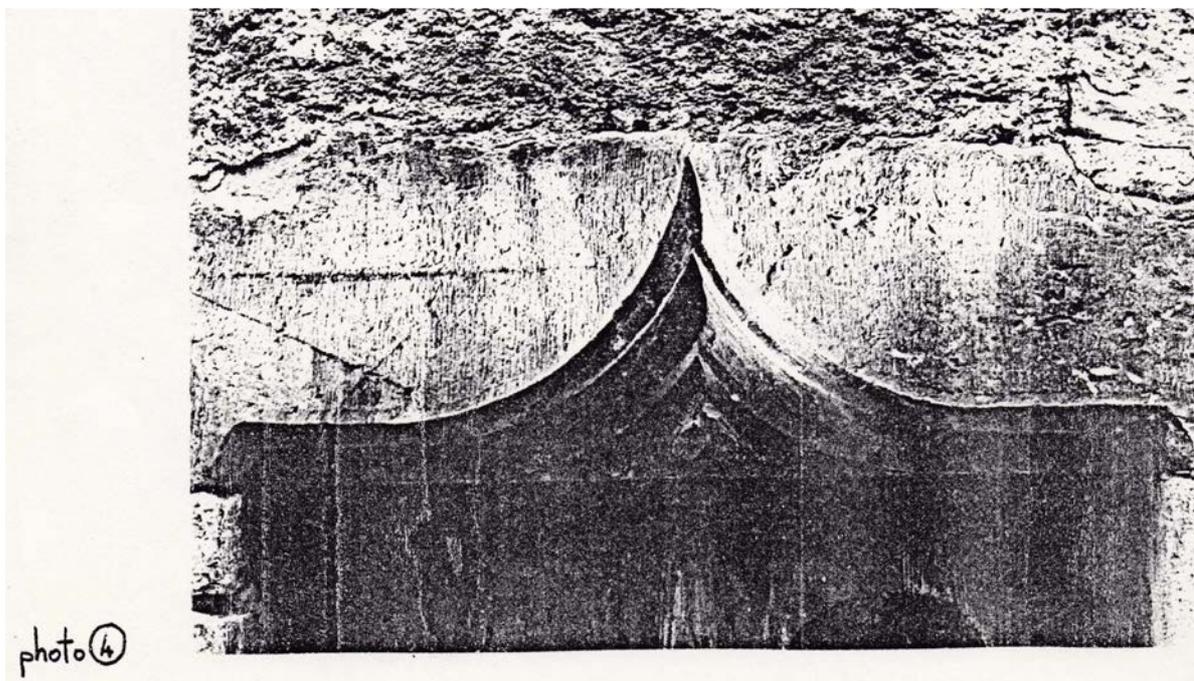


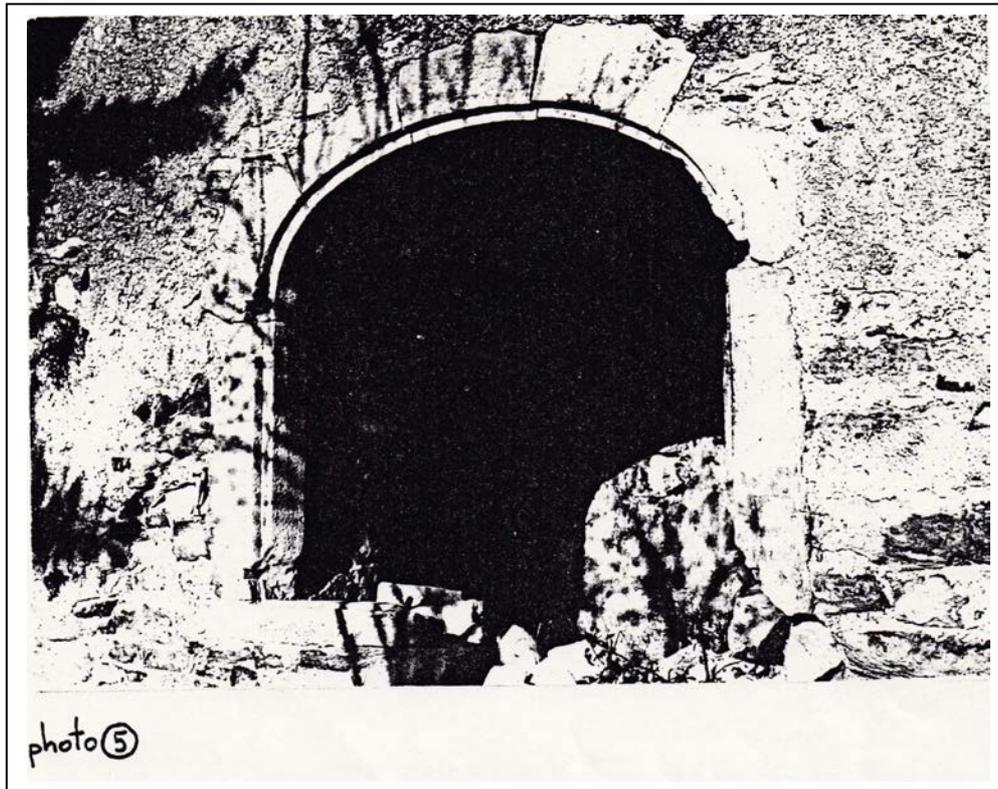
C'était hier...

Quel jour particulièrement heureux que ce 14 mai 1354 où Aymar de Poitiers, Comte de Valentinois et Diois, fit donation de la montagne à la Communauté de Marsanne et aux habitants !...Aucun n'ignore son existence, mais qui en connaît les détails ? Les voici, transcrits en français et orthographe du 17^e siècle, extraits des archives.

"AU NOM DU SEIGNEUR, SÇACHENT TOUS TANT PRÉSENTS QU'AVENIR, QUI VERRONT, LIRONT ET ENTENDRONT LIRE LA TENEUR ET DISPOSITION DE CE VÉRITABLE ET PUBLIC INSTRUMENT QUE L'AN DE L'INCARNATION DE NOTRE SEIGNEUR, MIL TROIS CENT CINQUANTE QUATRE, LE JOUR DEVANT LES IDES DU MOIS DE MAY, NOUS, EYMAR DE POITIERS PAR LA GRÂCE DE DIEU, COMTE DE VALENTINOIS ET DE DYOIS, PAR CE VÉRITABLE ET PUBLIC INSTRUMENT VALABLE FERMEMENT À PERPÉTUITÉ, DE NOTRE GRÉ ET SANS DOL, AYANT VEU ET DILIGEMMENT CONSIDÉRÉ L'HUMBLE DÉVOTION ET AFFECTION DE NOS FIDELLES : HOMMES, MANANS ET HABITANS DU LIEU DE MARSANE DANS NOTRE COMTÉ DE VALENTINOIS ONT POUR NOUS, NOUS COMTE SUSDIT DONNONS, REMETTONS, CONCÉDONS ET DÉSEMPARONS À PERPÉTUITÉ À NOS HOMMES SUSDITS DE MARSANE ET À LEUR COMMUNAUTÉ DUDIT LIEU ET À LEURS ENFANTS DÈJÀ NÉS ET QUI NAÎTRONT À L'AVENIR, GÉNÉRALEMENT ET À VOUS JEAN FAURE ET PIERRE LAURENS COMME SCINDICS PROCUREURS ET ÉCONOMES DE LADITE COMMUNAUTÉ DES HOMMES DE MARSANE, STIPULANT ET RECEVANT SOLENNELLEMENT POUR EUX, SÇAVOIR NOTRE MONTAGNE DE MARSANE AVEC TOUTES LES TERRES CULTES ET PASQUERAGES DE LADITE MONTAGNE DE MARSANE ET TOUT CE QUE NOUS COMTE SUSDIT AVONS OU POSSÉDONS OU AVONS PU POSSÉDER ET AVOIR, EN QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, SUR LADITTE MONTAGNE DE MARSANE ET PARTOUT SON DETROIT, ET DANS LES DÉPENDANCES DE LADITTE MONTAGNE, ET VOULONS ET CONCÉDONS QUE NOS FIDELLES HOMMES DE MARSANE ET LEURS SUCCESSEURS, À L'AVENIR PAR LA FORCE DE CETTE CONCESSION PUISSENT PRENDRE POSSESSION RÉELLE ET CORPORELLE DE LADITE MONTAGNE ET DE SES DÉPENDANCES SUSDITES, SANS AUTRE FORME NY FIGURE DE PROCÈS, COUPER BOIS, POUR TOUS LEURS USAGES SUR LADITE MONTAGNE, FAIRE PAÎTRE LEURS ANIMAUX ET BESTIAUX TANT GROS QUE PETITS SUR TOUTE L'ÉTENDUE DE LADITE MONTAGNE, SON DESTROIT ET DÉPENDANCES, BASTIR DES GRANGES ET RETRAITES POUR LES BREBIS SUR LADITE MONTAGNE DE MARSANE QUE NOUS COMTE SUSDIT AVONS DONNÉ, CONCÉDÉ ET DÉSEMPARÉ Á NOS SUSDITS HOMMES DE MARSANE DONNANT ET CONCÉDANT Á LA MEILLEURE MANIÈRE FORME ET FAÇON QUE FAIRE SE PEUT, LA SUSDITE MONTAGNE ET SES DÉPENDANCES SUSDITES Á NOS SUSDITS HABITANS DE MARSANE ET Á LEURS SUCCESSEURS ET Á VOUS SCINDICS PROCUREURS ET ÉCONOMES SUSDITS RECEVANT SOLENNELLEMENT POUR NOS DITS SUJETS. NOUS RÉSERVANT NÉANMOINS SAUVE, LE DROIT D'HOMMAGE ET SERMENT DE FIDÉLITÉ SUR LES CHOSSES SUSDONNÉES QUE NOS DITS SUJETS DE MARSANE NOUS PRESTERONT QUAND ILS EN SERONT REQUIS PAR NOUS COMTE SUSDIT. EN FORCE ET TÉMOIGNAGE DE TOUT CE QUE DESSUS, NOUS AVONS FAIT METTRE ET MUNIR CE PRÉSENT PUBLIC ORIGINAL INSTRUMENT, DE NOTRE SCEAU PENDANT. FAIT ET PASSÉ Á VALENCE, DANS LA MAISON APPARTENANT Á NOUS SUSDIT COMTE. ET ONT ÉTÉ TÉMOINS ROSTAIN CABRIER, BÉRENGER FAURE, ARMAND DE SAINTE-CROIX, PIERRE MAURICE, LICENCIÉS ES DROITS, HABITANS DE LA VILLE DE VALENCE. ET MOI, HERMANGAUD PERUSSI ESTABLI NOTAIRE DE L'AUTORITÉ IMPÉRIALE ET COMTALE QUI AY ÉTÉ PRÉSENT Á TOUTES ET CHACUNES DES

CHOSSES SUSDITES QUAND ELLES SE FAISAIENT VÉRITABLEMENT AINSY QUE
DESSUS, AVEC LES TESMOINS SUSNOMMÉS ET PAR COMMANDEMENT DU
SUSDIT SEIGNEUR COMTE J'AY ÉCRIT ET SIGNÉ DE MON SEING ORDINAIRE ET
ACCOUTUMÉ CE PRÉSENT DOCUMENT ORIGINAL DE DONATION ET
CONCESSION. EN FOY, FORCE ET TÉMOIGNAGE ET FERMETÉ DE TOUTES ET
CHASCUNNES LES CHOSSES SUSDITTES. ET À LA FIN EST PARAFFÉ PAR LEDIT
NOTAIRE."





Sont-ils bien dits, redits, précisés, garantis, ces droits donnés par le seigneur ! Quel privilège pour Marsanne ! Ainsi placé dans une situation fortement définie, il put, mieux que d'autres, défendre ses libertés, face aux agressions de certains de ses maîtres ou voisins. Ce ne fut pourtant pas sans difficultés, ni courage. Ainsi :

Le 31 janvier 1470, la communauté dit se soumettre aux exigences de Gaucher Adhémar, prétendant que les titres ont été égarés. Les habitants devront alors demander pardon au seigneur, et lui payer le "vingtain" des grains, soit 1 setier pour 23 récoltés. Quelle duperie cruelle ! Elle ne fut pas acceptée bien longtemps.

Plus tard, en septembre 1666, nos Consuls adressent au Parlement une requête contre Henri de Brunier, seigneur, "qui n'ayant pu obtenir des droits personnels sur la montagne, ni empêcher le pacage des chèvres, a, le 8 septembre 1666, par ses deux fils, ses valets, ses domestiques, assisté par Petit, sieur curé, et François de Tournier, maltraité plusieurs habitants à coups de bâton, quelques-uns étant même en danger de mort."

Enfin, en 1680, toujours aux prises avec ces Brunier, les Marsannais, désireux de sauver définitivement leurs droits, obtinrent non sans mal du Parlement l'enregistrement officiel, dont je vous ai donné copie plus haut, et ainsi confirmé :

"ENREGISTRÉ AU GREFFE DE LA CHAMBRE DES COMPTES ET COUR DES FINANCES DU DAUPHINÉ, EN SUITE DE SON ORDONNANCE DU 18 JANVIER 1680, SUR REQUÊTE À ELLE PRÉSENTÉE PAR LES CONSULS DUDIT MARSANE, PAR NOUS, CONSEILLER SECRÉTAIRE DU ROY (*Louis XIV*). SOUSSIGNÉ BARDE"

Pas peur des seigneurs !...nos aïeux. Ni de leurs voisins d'ailleurs. Lisons plutôt.

En août 1605, un procès-verbal met fin à de longues querelles de limites entre Marsanne, Grâne et Mirmande. La marque de notre communauté était "une double croix" que le vulgaire appelle "Eychagnie", et une limite s'appelle la "pierre sanglante". Un peu plus tard, le 7 avril 1664, les délibérations Consulaires indiquent : "la nécessité de la surveillance des bois, que '*ceux de la Laupie*' dévastent. Il est donné pouvoir aux Consuls de prendre 7 ou 8 habitants

pour aller, de temps en temps, à la montagne, tâcher de découvrir ceux qui prennent le bois." Et quand, par hasard, on les découvrait, les comptes se réglèrent ...à la plaine des "Débats"...!

Du côté de Roynac, un sieur Jean Jeune, agrandissait copieusement sa vigne en grignotant, chaque année, un morceau de la montagne. Alors, tous les Marsannais se réunirent en assemblée générale et, après constat par le Délégué du Greffe royal de Montélimar (en date du 27 novembre 1739), "l'ami" Jeune se vit obligé au repli qu'on devine !

Que vous dire encore ? Qu'en 1657, pour protéger sa forêt, la communauté vote "l'interdit aux habitants de vendre le bois coupé à la montagne et de s'en servir autrement que pour la provision de leurs ménages et l'utilité de leurs fonds, sans abus." J'ai bien dit, 1657. Vous ne pensiez sûrement pas qu'il y avait si longtemps...

Disons aussi qu'en 1718 était ordonnée la destruction des chenilles et interdite la chasse aux petits oyseaux (écologie...écologie...! déjà !). Sachons encore que, par ordre royal ou communal, on procédait à des battues aux loups, distribuant à cet effet des armes qu'on reprenait ensuite, et payant, comme en may 1734 par exemple, 12 livres pour un vieux loup ou une louve, 6 livres pour un jeune loup ou un louveteau.

Ainsi, "à la queue leu leu"... , événement après événement, siècles et générations ont passé. Notre tour est venu. Nous pouvons à cœur-joie fêter le muguet, les jonquilles ; exhiber des arbres de Noël, chanter notre forêt au son de nos fanfares, et voir danser le feu au creux des cheminées.

C'est qu'elle est toujours là notre noble forêt ; toujours protégée, toujours renouvelée ; toujours généreuse de charmes merveilleux, d'éternelles richesses ; impérissable témoin d'un bien vaillant passé.

Marsanne, 10.12.1983

M. R.



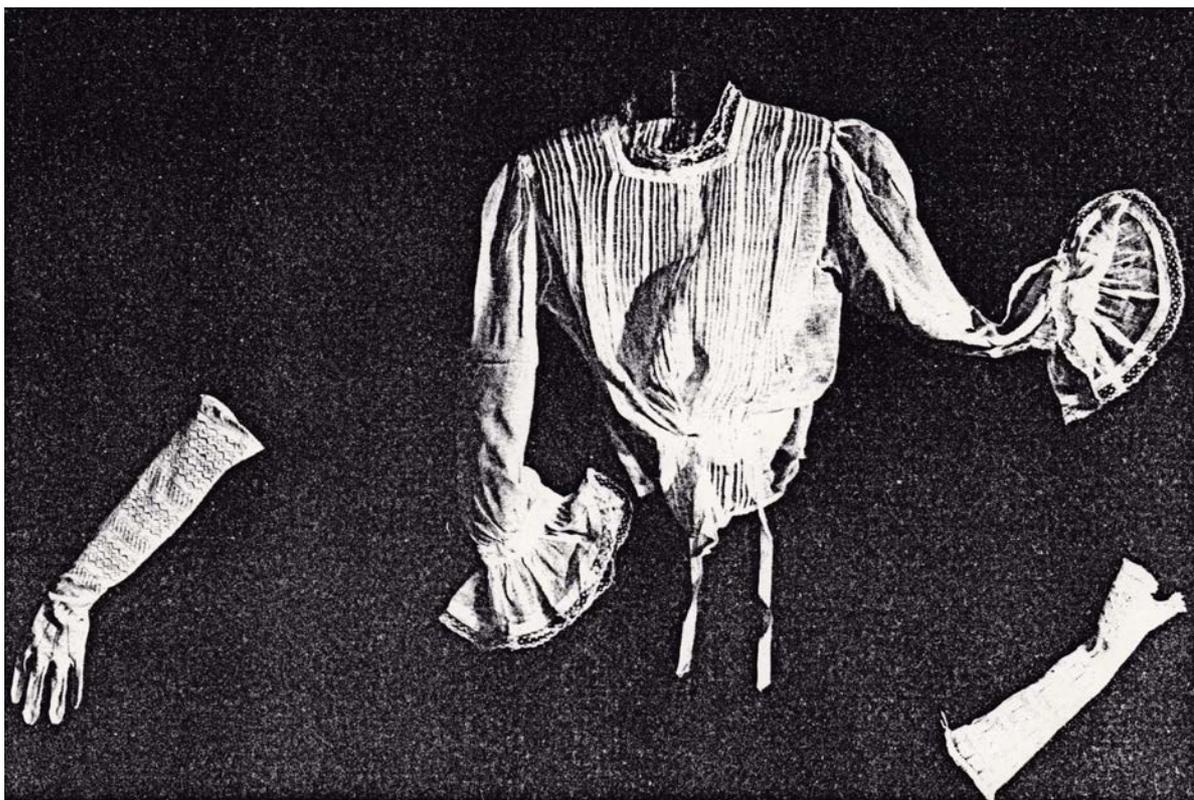
photo ©

UNE VIVANTE EVOCATION DU VIEUX MARSANNE

C'est une évocation à la fois pittoresque et vivante que Madame Marie-Louise Raymond a donnée du village de Marsanne dans les années 1890-1914, lors de la causerie du 18 août 1983 faite à la mairie de la commune, dans le cadre des activités organisées par l'Association des Amis du Vieux Marsanne.

Evocation qui n'était pas moins solide et précise, reposant sur un patient travail d'enquêtes et d'investigations dans les archives.

Après un bref rappel du passé lointain, Madame Raymond a présenté l'aspect du village tel qu'il était au tournant du siècle et à l'époque du Président Emile Loubet, avec ses vieilles maisons et ses édifices publics, sa population dépassant le millier de personnes, son administration fournie, ses nombreux commerçants et artisans, ses activités variées liées à la terre, à la forêt, aux carrières de pierre et de tripoli, à l'entreprise de cartonnage, et enfin à la sériciculture qui était encore pratiquée dans nombre de maisons.



Ce fut ensuite un tableau attrayant et plein d'anecdotes sur la vie de Marsanne à cette époque, avec ses joies et ses peines, son labeur et sa vie sociale : tour à tour ont été décrits ses fontaines, son lavoir, ses écoles, ses foires mensuelles, ses commerçants ambulants, ses relations avec Montélimar grâce au "courrier" quotidien et à sa diligence, ses troupeaux transhumants, ses offices religieux et son célèbre pèlerinage de Fresneau, ses fêtes, ses spectacles et ses banquets ; on y parlait patois et on y chantait beaucoup. Si le paysage villageois n'a guère été modifié depuis lors, que de changements en moins d'un siècle dans la vie quotidienne ! Qui ne s'est attendri au passage sur les jeunes ouvrières qui partaient chaque dimanche soir travailler dans une usine textile de Mirmande, ou sur les enfants qui allaient chaque matin à l'école avec une bûche, quelques livres et un frugal repas fait souvent de pain frotté d'ail !



L'exposé de Madame Raymond n'a pas été simplement une causerie. Les diapositives projetées tout au long de la soirée, par les soins de Monsieur Gérard Montagne, ont apporté aussi des images qui ont maintes fois détendu et réjoui l'auditoire, vieilles photographies jaunies ou reproduction de cartes postales anciennes. En outre, une belle et intéressante exposition d'objets, parmi lesquels des vêtements féminins et masculins, a aidé à restituer l'ambiance d'une époque révolue, à la fois proche et lointaine.

Témoignage de l'intérêt porté au passé du village, la salle était comble : cent vingt personnes, parmi lesquelles Messieurs Sauvan, conseiller général, et Lagier, maire de la commune. Les auditeurs ont très vivement apprécié cette sympathique et séduisante évocation du passé, d'autant que parmi eux il y avait les descendants de nombre de personnes dont il a été question au cours de l'exposé.

Daniel Noin

Nous vous disons à très bientôt pour une prochaine causerie sur le même thème. Madame Raymond a la gentillesse de bien vouloir nous faire revivre ces instants, à la demande de beaucoup de Marsannais.



photo ⑦



photo ⑧

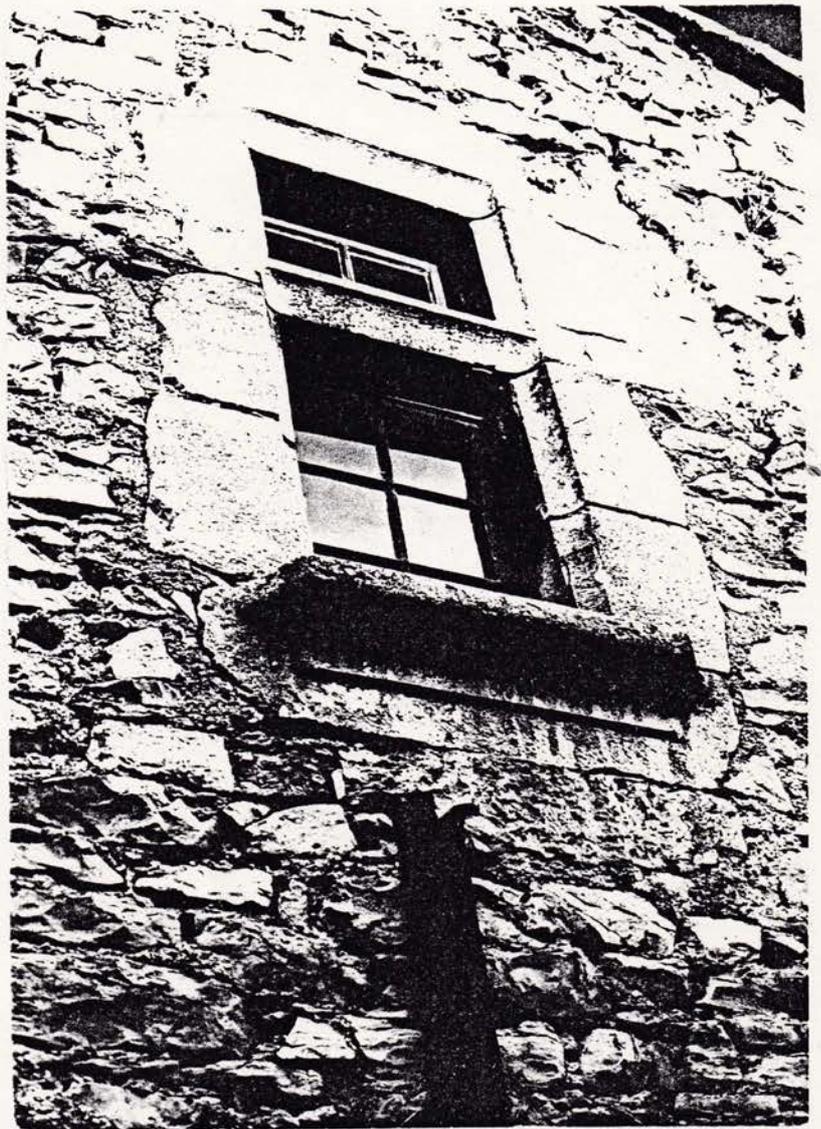


photo ⑨

RAPPEL COTISATIONS

La cotisation 1983/1984 est de 30 Frs.

Vous pouvez encore la régler en retournant un
chèque à l'ordre de l'Association des Amis du Vieux
Marsanne à Mme. RAYMOND Trésorière ou Mme. KLAWITTER
Présidente 26740 MARSANNE.

Merci d'avance.



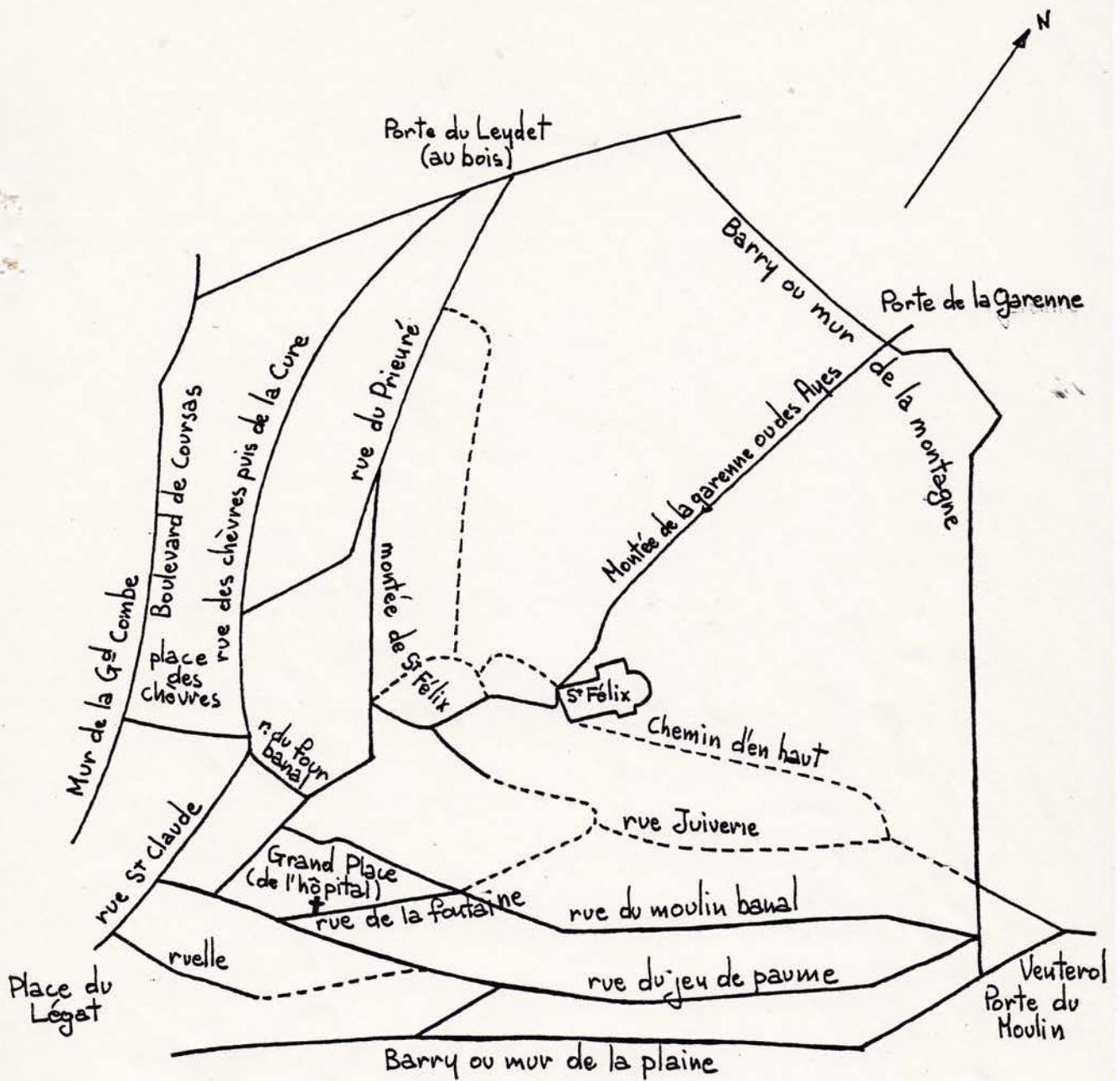
photo ⑩



photo ⑪



photo ⑫



Appellation probable des rues du Vieux Village vers 1593

Réponses au jeu des vieilles pierres :

N.B. le nom des rues correspond au plan de la page précédente -

- photo ① : St Félix
② : Grand Place, au début de la rue du Moulin Banal
③ : rue des chèvres
④ : rue du Prieuré
⑤ : angle rue St Claude et rue du four banal
⑥ : St Félix
⑦ : rue de la Fontaine
⑧ : rue du four banal
⑨ : rue St Claude
⑩ : St Félix
⑪ : rue des chèvres
⑫ : rue des chèvres

Aviez-vous trouvé? non? alors bonne promenade...



► MARSANNE

Association des amis du Vieux Marsanne

L'assemblée générale de l'association des amis du Vieux Marsanne aura lieu ce samedi 30 juillet à 17 heures à la mairie de Marsanne.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant : bilan des réalisations obtenues ou en cours ; bilan

des rencontres et interventions ; bilan des animations et manifestations de l'association ; bilan financier ; élection du conseil d'administration ; renouvellement des adhésions ; questions diverses.

L'assemblée générale sera suivie d'un apéritif amical.

30 Juillet 1983

► MARSANNE

L'assemblée générale des Amis du vieux Marsanne

Un bilan de bonne santé

L'association des Amis du vieux Marsanne a tenu son assemblée générale honorée par la présence de MM. Gilbert Sauvan, conseiller général, Jean-Marie Mombet, adjoint au maire, Georges Hugon, adjoint au maire et président du syndicat d'initiative.

Les responsables ont, à cette occasion, fait un tour d'horizon de la situation dans le vieux bourg. Le téléphone a été installé : les fils sont souterrains jusqu'au beffroi grâce à l'action de la municipalité. Il sera placé rue du Comte de Poitiers en 1984 sous génoises. En ce qui concerne l'électricité, l'E.D.F. a fait les travaux rue du Comte de Poitiers. Ils reprendront prochainement pour être terminés en 1984. Le problème de la voûte déjà soulevé l'an dernier n'est pas résolu, l'identité du propriétaire étant toujours recherchée. L'adduction d'eau fonctionne très bien, à la satisfaction de tous. L'état des chemins est préoccupant : les ornières ont été bouchées mais l'intervention d'une entreprise est souhaitée. La municipalité est invitée à venir faire le point en parcourant les différents chemins. L'accès à Saint-Félix est toujours impraticable : M. Mombet informe que cela sera solutionné en 1984. Par ailleurs, les lanternes vont être installées. M. de Lasselve ayant retrouvé dans ses archives les noms des voies du vieux village d'après un plan datant de 1593, il serait intéressant de mettre des plaques à chacune d'elles. Mme Klawitter énumère les noms et l'assemblée discute sur ces plaques qui



Giraud, du S.I. où un panneau de photos sur le cross est exposé, Mlle Henriette qui prépare les lieux pour les concerts à Fresneau, Mme Raymond qui parlera

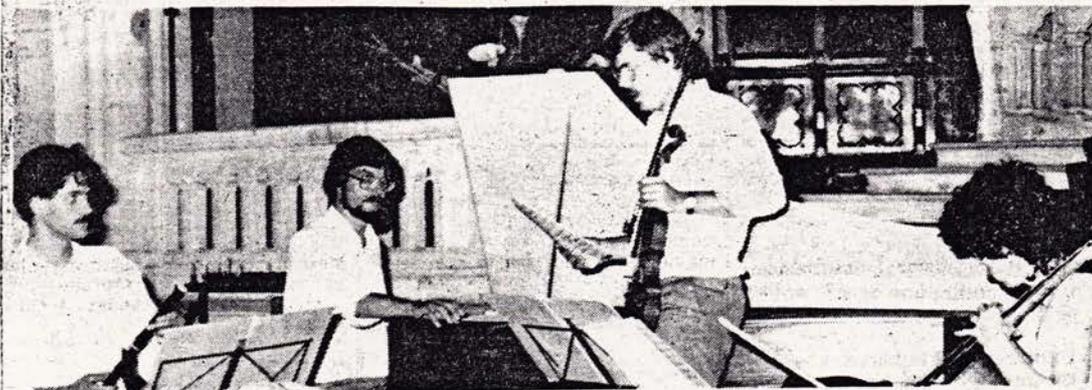
pourraient être en bois, en terre cuite. La municipalité est d'accord sur le principe. Une documentation sur les techniques et prix de revient est demandée. L'assemblée traite des animations : la journée commune du printemps avec plantations de genêts place du Légât et de romarin à l'intérieur du village. Le 3^e cross du printemps avec ses 120 concurrents et son succès, les récentes soirées des 26 et 28 juillet. Parmi les projets 84 : une plantation d'arbres place du Légât, une nouvelle venue de l'ensemble Orfeo. Mme Klawitter lance l'idée d'un changement de style pour le second concert. Les suggestions de tous seront les bienvenues. Des remerciements sont adressés à la M.J.C., au syndicat d'initiative, aux pompiers pour leur amicale collaboration lors des animations, Mme

de Marsanne le 18 août à 21 heures à la mairie, sous forme de causerie amicale sont également remerciés. Le bulletin sera à nouveau réédité : toute personne voulant y participer y est cordialement invitée et il est fait appel à M. Fleau pour de nouvelles illustrations. Après le compte rendu financier d'une saine gestion par Mme Raymond, trésorière, il est procédé à la formation du conseil d'administration. La conclusion incombe à M. Sauvan qui se réjouit des différentes réalisations des Amis du vieux Marsanne du renouveau des vieilles pierres, de la protection du site, de tous les efforts qui méritent d'être soulignés et qui sont certainement appréciés de tous les Marsannais.

Le conseil d'administration : présidente, Mme Nicole Klawitter ; vice-présidents, MM. Daniel Noin et Gérard Montagne ; secrétaire, M. Antoine Arnaud ; adjoint, Mme Geneviève Charruel ; trésorière, Mme Marie-Louise Raymond ; membres, MM. Pierre De Lasselve, Bernard Simonin et Mme Marie-José Perret.

► MARSANNE

L'ensemble « Orféo » a donné à N.D. de Fresneau un concert de qualité



La première soirée d'été organisée par l'Association des « Amis du vieux Marsanne » a été, mardi, une réussite, par la présence d'un bon public très attentif et par la qualité du concert.

C'est l'ensemble « Orféo » qui l'a animé et il l'a fait avec brio, avec un programme bien choisi et une présentation à la fois du quatuor et de ses individualités.

Philippe Sarrazin a montré au clavecin sa maîtrise et sa technique. En soliste dans deux sonates de Scarlatti, il a joué tour à tour des effets sonores de son instrument d'un doigté percutant et souligné avec délicatesse une sonate plus liée, plus douce, tirant les meilleurs effets du clavecin.

Yves Truchot joue du violon avec tendresse et sentiments. Fidèle au compositeur, il n'en transmet

pas moins sa propre sensibilité au travers des exécutions. Une sonate de Haendel l'a mis en valeur et il conduit sur un rythme alerte, léger, un agréable « divertissement » de Haydn.

Emmanuelle Charre, au violoncelle, a parfaitement soutenu ses camarades et les sons très doux tirés de son instrument font quelque peu regretter qu'elle ne se soit pas produite en soliste, ses possibilités se fondant dans l'ensemble dont on a constaté l'homogénéité et la précision.

Philippe Charre, à la flûte, s'est également montré à son avantage : finesse, nuances, qualité des sons ont été favorablement constatés dans une sonate de Bach, dans un chantant trio de Haydn qui a permis à la flûte une charmante prestation à l'unisson du clavecin, très bien également dans cette œuvre.

Les mouvements joyeux d'une pièce de Telemann au violon heureux ont encore marqué la jeunesse d'expression d'un ensemble « Orféo » dont on a constaté la progression et qui a été écouté avec un vif plaisir, tant par la valeur de ses interprétations que par le charme et la fraîcheur personnelles qu'il y apporte.

MARCO

Photo. — L'ensemble « Orféo ».

26 Juillet 1983

L'Ensemble vocal Douce mémoire de Haarlem ce soir à Fresneau

L'association des Amis du vieux Marsanne présentera devant l'église de N.D. de Fresneau, ce jeudi à 21 heures, son deuxième concert d'été. Il sera assuré par l'Ensemble vocal Douce mémoire, de Haarlem (Pays-Bas) qui a été fondé en 1972 par son chef actuel Koen Vermey. Koen Vermey est professeur au conservatoire de musique Swerlinch d'Amsterdam où il dirige divers ensembles. Douce mémoire est composé de 14 choristes dont la plupart sont musiciens professionnels. Tous s'appliquent à

chanter par goût. Leur répertoire comprend des œuvres de la Renaissance et jusqu'au 20^e siècle, principalement a cappella. La partie vocale du concert qui sera donné ce soir sera alternée par des compositions instrumentales jouées par quelques-uns des choristes à la flûte, guitare, etc. Des œuvres de Sandrin, Willaert, R. de Lassus, Purcell, Crecquillon, Jannequin figurent à un programme qui devrait intéresser les mélomanes et donner satisfaction à tous les auditeurs qui seront attendus nombreux ce jeudi à Fresneau.

► MARSANNE

Très agréable soirée dans le cadre de Fresneau...
La chorale « Douce Mémoire » de Haarlem...



La seconde soirée d'été présentée par « Les Amis de vieux Marsanne » a rassemblé jeudi un bon public devant l'église de

Notre-Dame de Fresneau, par une reposante nuit après la canicule du jour.

C'est un groupe néerlandais, « Douce Mémoire », sept filles, sept garçons, remarquablement conduits par Koen Vermeij, qui l'a animée...

Cet ensemble vocal est parfaitement composé et équilibré, avec ses quatre pupitres sopranos, altos, ténors et basses, qui ont acquis une impeccable homogénéité et qui répondent sans failles à la direction souple et précise de leur chef...

Les voix sont individuellement de qualité et le programme permet de juger le chœur féminin comme le masculin à l'occasion d'œuvres qui leur sont spécialement réservées.

« Douce Mémoire » présente un répertoire de pièces de la Renaissance aux chœurs contemporains, chants profanes ou religieux...

Si le public a très vivement et justement apprécié une très belle interprétation du grégorien avec notamment quatre mottets bien connus du début du siècle qui

clamaient la foi il y a peu d'années dans les cathédrales et les églises, les chœurs profanes populaires de la Renaissance, à la gloire du vin, ont été chantés avec fraîcheur, légèreté et un humour que l'accent, avec des « r » trainants, a particulièrement souligné pour l'auditeur français.

La chorale a montré le soin apporté à ses interprétations, dans les départs, les nuances, la finesse des voix unies.

Si le chant grégorien a été une magistrale exécution de « Douce Mémoire », son entrée dans la musique de notre temps a été tout autant remarquable avec des œuvres de Francis Poulenc et Darius Milhaud fort bien chantées.

La « Danse des animaux » de Milhaud, comme les alertes et vifs, « tisserands » ou « pilons l'orge » de Poulenc ont été particulièrement réussis et agréables...

En intermèdes, quatre flûtes à bec et percussions, guitare et flûte traversière ont complété plaisamment le menu d'une soirée dont chacun a tiré vif plaisir...

MARCO

Photos. — La chorale « Douce Mémoire » à Fresneau.
- Dans l'assistance.



28 Juillet 1983

3^e cross de printemps de Marsanne

120 courageux en ce lundi frileux



Les organisateurs de ce troisième cross de Marsanne ne cachent pas leur satisfaction au moment de la proclamation des résultats. D'une part, le nombre de participants était élevé et d'autre part le nombre de lots était tel que chacun a pu recevoir une récompense.

Il y en a même pour le plus jeune, Raymond Vincent pour le plus âgé, Raymond Gigodot (Montélimar), ainsi que pour la famille la plus nombreuse en l'occurrence la famille Arnaud, de Marsanne. Cette course était ouverte aux licenciés et aux non licenciés, avec classement séparé. Les benjamins garçons et filles, les minimes garçons et filles, ainsi que les cadettes couraient un tour rouge, soit 2 250 mètres. Double circuit pour les cadets et juniors (garçons) et pour les filles seniors et vétérans, soit 4 500 mètres. Quant aux garçons se-

niors et vétérans, ils couraient le cross des as sur 10 000 mètres. Et c'est Maurice Pascal de Caluire, qui devait remporter cette épreuve en 35'20"

Voici donc le classement et d'abord celui des licenciés

Benjamines. — 1. Corinne Perret (U.M.S.); 2. Tatiana Roman (Charolles); 3. Virginie Volle (M.J.C. Marsanne); 4. Anne Raymond (Marsanne)

Benjamins. — 1. Fabrice San Joé (A.C.E.P.); 2. Yannick Perret (Marsanne); 3. Christian Gonthier (A.C.E.P.); 4. Lionel Dumas (A.C.E.P.); 5. Alain Valla (U.M.S.) etc.

Minimes filles. — 1. Sabine Bourg (U.M.S.) en 9'38"; 2. Muriel Perret (U.M.S.); 3. Colette Arnaud (Marsanne); 4. Myriam Perret (M.J.C. Marsanne); 5. Christelle Bourg (U.M.S.)

Minimes garçons. — 1. Claude Fournier (A.C.E.P.); 2. William Dumas (A.C.E.P.)

Cadettes. — 1. Nadine Maza (U.M.S.); 2. Béatrice Jourdan (A.S. Caluire); 3. Laurence Vincent (M.J.C. Marsanne); 4. Isabelle Dumas

(A.C.E.P.)

Cadets. — 1. Renaud Redon (A.C.B. Bourg-St-Andéol) en 18'20"; 2. Pierre Laurent (O.C.G. Granges-lès-Valence); 3. Didier Laurent (O.C.G.); 4. Yves Valla (U.M.S.); 5. Alain Arnaud (Marsanne)

Juniors filles. — 1. Delphine Robert (Pierrelatte)

Juniors garçons. — 1. Pascal Fournier (A.C.B.) en 19'12"; 2. Abdelhadi Elkhairi (Tournon); 3. Nicolas Dieschbourg (Livron)

Seniors filles. — 1. Ginette Poizat Pierrelatte en 21'30"; 2. Marie-Hélène Arnaud (U.M.S.)

Seniors hommes. — 1. Maurice Jourdan (A.S. Caluire) en 35'20"; 2. Martial Meyrenc (A.C. Die); 3. Guy Rivière (E.A.T.T. Tournon); 4. Paul Bernard (La Roche-sur-Yon); 5. Pascal Pauly (Montélimar)

Vétérans filles. — 1. Christiane Prévost (A.C. Annecy) en 21'54"; 2. Colette Chazalon (U.S. Aubenas)

Vétérans hommes. — 1. René Bonnet (Puygiron) en 39'45"; 2. Gérard Cuffia (Aubenas); 3. Max Arnaud (U.M.S.); 4. Guy Dutron (U.M.S.); 5. Yves Mazière (Valence)

Classement des non licenciés

Juniors garçons. — 1. Guy Blache (M.J.C. Marsanne); 2. Yvo Markl (Haidelberg); 3. Fabrice Baudoin (Aouste)

Seniors femmes. — 1. Carmelina Cardillo (Cloussiat); 2. Gilberte Buitri (Granges-lès-Valence); 3. Odile Vignais (Marsanne)

Seniors hommes. — 1. Mohamed Elkhali (Tournon); 2. J. Michel Robert (Pierrelatte); 3. Bernard Terrasse (Privas)

Vétérans femmes. — 1. Colette Jourdan (Caluire); 2. Monique Pfeiffer (Marsanne); 3. Pierrette Loux (M.J.C. Marsanne)

Vétérans hommes. — 1. Michel Perret (Marsanne); 2. Pierre Baudoin (Aouste); 3. André Usseglio (Portes-en-Valdaine)

Et nous terminerons en nommant la seule junior fille, Fabienne Usseglio de Portes-lès-Valence.

Photos. — Maurice Jourdan, vainqueur du cross des as. Rassemblement pour les récompenses.

► MARSANNE

Sous le Prieuré St-Félix

APRES LE CROSS DE PRINTEMPS

Malgré l'inhabituelle fraîcheur de

l'air sur les hauteurs de Marsanne, ce dernier lundi de Pâques, coureurs et spectateurs ont vivement manifesté leur satisfaction lors du 3^e cross organisé par l'Association des Amis du vieux village.

Les membres du bureau, réunis sous la présidence de M^{me} Klawitter tiennent à remercier les généreux donateurs et tous ceux qui par leur bonne volonté, ont contribué bénévolement à assurer le succès et la sécurité de cette manifestation.

Grâce à tous ces concours, le 3^e cross de Marsanne a été très réussi. Il attire des concurrents de toute la Drôme et de plusieurs départements voisins. Souhaitons que celui de 1984 connaisse le même succès.